Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_047-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-047 – VIE LOCALE – Tarif du repas des artistes au salon des arts

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	22	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mardi 5 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le treize mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER, Kahina SAADI

Pouvoirs : Michel CROCHET a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Justine WINCKLER DRUMARE a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Simon MARTIN a donné pouvoir à Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL a donné pouvoir à Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER

Absence : Michel CROCHET, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Vincent TANGUY

Secrétaire de séance : Jocelyne DARDEVET

Dans le cadre de l'organisation du Salon des Arts, la Commune propose aux artistes exposant de participer à un repas organisé le jour de l'installation des œuvres, préparé et assuré avec le concours des bénévoles.

Ce repas, fixé à 10 € depuis deux années, ne permet plus de couvrir l'augmentation des coûts des denrées et de maintenir une offre de restauration diversifiée et qualitative. Il est ainsi proposé de réviser le tarif à 12 € par repas.

VU la présentation en commission culture en date du 21 avril 2026 ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260513-DCM2026_047-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal en matière tarifaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le tarif du repas afin de garantir la qualité du service proposé et l'équilibre financier de l'opération ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

FIXE le tarif de participation au repas des artistes du Salon des Arts à 12 € par repas ;

AUTORISE Madame le Maire à organiser ledit repas et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à son exécution.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 18/05/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT Noëlle CHENOT	Jocelyne DARDEVET